



Conseils Ventes de Parts

Par BILLYPANDA

Bonjour,

Je vous sollicite sur un sujet pour lequel je manque de connaissances.

Le 28/11/2012, j'ai investi 10 000? dans la start-up d'un ami connu en école de commerce.

La société est immatriculée à Honk-Kong, et elle est basée en Thaïlande.

L'argent investi correspond selon les statuts de la société à 4% (400 parts sur 10 000 au total)

A l'époque j'avais un peu d'argent de côté, je ne connaissais absolument rien à l'actionnariat. En clair j'ai mis des billes en espérant que ça prospère :)

L'entreprise de mon ami fonctionne plutôt bien, puisqu'il me propose aujourd'hui de me racheter mes parts, pour 20 000? au total.

Au delà du choix que je vais effectuer pour savoir si oui ou non je lui cède mes parts, ce qui m'intéresse ici c'est l'aspect légal de la démarche.

J'aimerais savoir quelles sont les étapes à suivre pour respecter la législation Française. Mon ami me propose de me faire un virement de 20 000? et hop on en parle plus. Mais il me semble que ce n'est pas aussi simple que ça :)

Pourriez vous m'éclairer sur le sujet svp ?

Dois-je déclarer ce virement ?

Quels sont les éventuels prélèvements ?

Quelle est la législation qui prédomine ici ? La France ? HK ? Thaïlande ?

Dois-je passer via un notaire ou avocat fiscaliste pour ce genre de choses ?

Quels sont les documents nécessaires à utiliser ?

Vous l'aurez compris mes connaissances en droit des sociétés sont relativement limitées !

Merci beaucoup pour votre aide